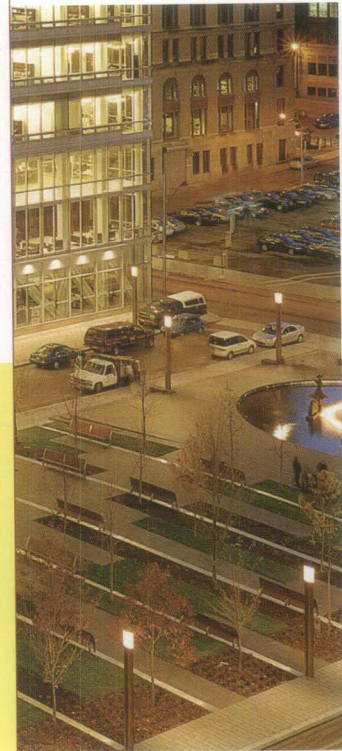
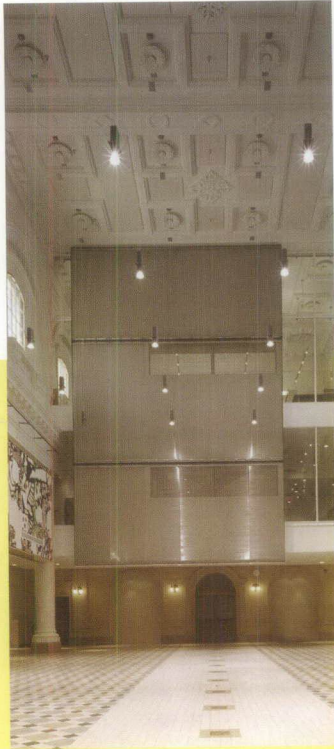
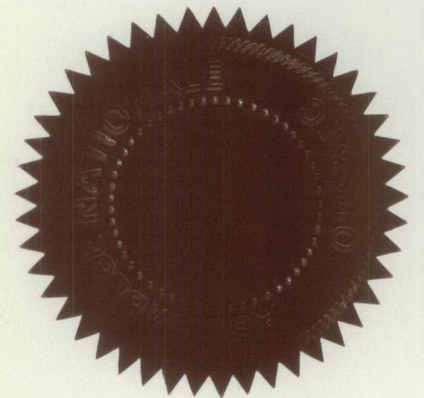


ASSEMBLÉE NATIONALE
n° 788-200612.09



RAPPORT ANNUEL

2005.2006



**ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



MISSION

ATTENDU QUE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC A POUR PRINCIPALE FONCTION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC, IL S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALES. CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHÉ D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

SOMMAIRE

5	MEMBRES DU BUREAU, MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT
8	LES RÉOLUTIONS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU BUREAU
11	COMITÉ ADMINISTRATIF
12	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES
	ÉTATS FINANCIERS
	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	REVENUS ET DÉPENSES
	SURPLUS
	FLUX DE TRÉSORERIE
	BILAN
	NOTES COMPLÉMENTAIRES
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
18	RAPPORTS DES COMITÉS PARASTATUTAIRES
22	GROUPES DE TRAVAIL
24	COMMUNICATIONS
26	TABLEAU DE L'ORDRE
	STATISTIQUES

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Justice,
Yvon Marcoux
Québec, mai 2006

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
C'est un immense plaisir que de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2006

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Je suis heureux de vous transmettre le dernier rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le président,
André Bourassa
Montréal, mai 2006

MEMBRES DU BUREAU

Président
André Bourassa
Pour la région du Centre
Hélène Beaudry
Pour la région du Croissant-Nord
Guy Leclerc
Pour la région des Laurentides
Laurence Hettel
Pour la région de la Montérégie
Bernard McNamara
Pour la région de Montréal
Maggy Apollon
Paule Boutin
Pierre Corriveau
Nathalie Dion
Normand Pratte
Jean Tardif
Pour la région de Québec
Pierre d'Anjou
Stéphan Gilbert
Rémi Morency
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Luc Bouchard
Françoise Braun
Michel Gervais

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président
André Bourassa
Vice-présidents
Maggy Apollon
Paule Boutin
Normand Pratte
Délégué des administrateurs nommés
Michel Gervais

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2006

Lucie Aubin
Secrétaire au statutaire
Louise Barrette, architecte
Syndique
Claude Bonnier, architecte
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession
Daniel Chevarie, architecte
Directeur de l'administration
Diane Claing
Adjointe à l'inspection professionnelle
René Crête, architecte
Syndic adjoint
Jean-Claude Dufour
Comptable
Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire et attaché d'affaires
Carole Giard, notaire
Registraire
Lynda Godin
Secrétaire à l'admission
Jeannine Haineault
Adjointe à la formation continue
Pierre Lacerte
Responsable des communications
Alain Lafleur, architecte
Inspecteur
Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue
Jean-Pierre Manfé
Régisseur
Lise Pellerin
Adjointe aux communications
Nicole Tremblay
Secrétaire administrative
Hakima Zidani
Réceptionniste



L'exercice financier 2005-2006 s'est terminé par une série de décisions qui auront des répercussions importantes pour le prochain exercice. C'est le cas, entre autres, de l'adoption du règlement qui rendra la formation continue obligatoire dès le 1^{er} octobre 2006. Il était grand temps d'instaurer ce programme qui a été mis en vigueur dans toutes les autres provinces canadiennes depuis l'adoption, en 1999, d'une politique nationale de formation continue pour les architectes. La science du bâtiment est en constante évolution. Aussi, nous semblait-il impérieux que les architectes demeurent à la fine pointe des avancées technologiques en mettant à jour leurs connaissances des matériaux et techniques. Dans une société où les codes de construction et les règlements doivent suivre l'évolution des préoccupations environnementales, la formation obligatoire assurera aussi que les architectes connaîtront les nouveaux règlements qu'ils seront responsables d'appliquer.

Dossier statutaire

Le groupe de travail mis sur pied au cours du précédent exercice financier pour étudier les méthodes de travail des syndicats et viser une meilleure efficacité du traitement des plaintes, a remis son rapport au Bureau. Il a été décidé qu'il est nécessaire de recourir aux services de deux syndicats à raison de trois jours par semaine.

La formation continue obligatoire

Faisant suite à la décision, prise il y a deux ans, de rendre la formation continue obligatoire, le Bureau a adopté, le 31 mars 2006, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes* qui stipule que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2006. L'Ordre offrira une formation pertinente et efficace. Les activités proposées seront diversifiées et accessibles aux membres de toutes les régions. L'Ordre a aussi travaillé à mettre en commun ses ressources avec celles d'autres organismes et associations provinciales.

L'incorporation

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société*, adopté par le Bureau au cours de cet exercice financier a été déposé à l'Office des professions du Québec.

Accès des stagiaires à la profession

Le Bureau a adopté une résolution menant à la tenue d'un nouvel examen d'admission à l'OAQ, et ce, à compter de l'automne 2007. Ce nouvel examen se concentrera sur l'évaluation des connaissances pratiques acquises pendant le stage de trois ans. Dans la résolution qu'il a adoptée, le Bureau souhaite que cet examen d'admission soit sous le contrôle réel de l'OAQ quant à son contenu, sa forme et son administration. Le Bureau tient aussi à ce que cet examen soit développé en fonction du programme de stage en architecture et en fonction de la législation et du contexte de pratique québécois. Il souhaite que la valeur de l'examen québécois soit reconnue ailleurs en Amérique comme équivalente à celle de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB). Cette décision permettra enfin de faciliter sensiblement l'accès à la profession pour les stagiaires et, par le fait même, à atténuer le problème de la relève que connaît actuellement la profession.

Valorisation de la profession

Amorcé il y a deux ans, le processus de valorisation de la profession prend son envol. Au cours de l'exercice 2005-2006, des tables régionales d'architectes ont été mises sur pied afin de favoriser la participation du plus grand nombre et d'accroître, dans chaque région, la diffusion des actions mises de l'avant par le Groupe de travail sur la valorisation. L'un des objectifs du groupe de travail est de valoriser la gamme et l'étendue des services offerts par les architectes afin de déterminer la séquence des services à offrir. Cette démarche permettra d'avoir une meilleure compréhension de la valeur des services déjà offerts par les architectes, de déceler d'éventuels nouveaux services à offrir et de mener une réflexion sur la spécialisation de l'offre des architectes.

Le Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes

Puisque les plans et documents d'architecte constituent des sources inestimables pour l'étude de l'architecture, de l'environnement bâti et de l'histoire des sociétés, les Archives nationales du Québec, avec le concours de l'Ordre, ont créé le *Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes*. Ce nouveau guide a été mis à la disposition de tous les architectes dans l'*Espace architecte* du site Web de l'Ordre des architectes du Québec.

Prises de position de l'Ordre

À l'automne 2005, l'Ordre a déposé un mémoire à la Commission de la culture sur le patrimoine religieux du Québec. Ce mémoire propose, entre autres, la compilation des informations provenant des travaux de mise en valeur des lieux de culte qui ont été réalisés au Québec depuis quelques années afin de constituer un savoir utile à la conservation et à la conversion éventuelle des lieux de culte. L'Ordre a aussi appuyé l'initiative de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) qui réclame le relèvement des seuils d'admissibilité au remboursement de la TVQ dans le cas de l'achat d'une maison neuve, de même qu'une révision des critères de qualification des travaux de rénovation donnant droit à un remboursement de taxes. Enfin, l'Ordre, qui prône l'intégration du développement durable dans l'ensemble de la pratique, est intervenu dans le dossier de la Régie de l'énergie du Québec lors du dépôt, par Hydro-Québec, de sa demande d'approbation de modalités tarifaires et de conditions de service liées à l'autoproduction d'électricité.

Le siège social de l'Ordre

L'Ordre des architectes du Québec prospecte toujours le marché immobilier dans le but de déménager son siège social. En effet, les locaux que l'OAQ occupe depuis plus de 40 ans sont devenus trop exigus, sans compter que le bâtiment requiert un certain nombre de travaux essentiels à la mise aux normes de même que des travaux d'entretien relativement importants.

Remerciements

Après un an à la présidence de l'Ordre, j'ai pu me rendre compte de l'engagement des architectes qui ont collaboré aux travaux du Bureau, du comité administratif ainsi que des comités et groupes de travail. Au nom de tous les architectes du Québec, je les en remercie, tout comme je remercie le personnel de l'Ordre pour son travail assidu et vital.

André Bourassa
Président

LES RÉSOLUTIONS

ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité administratif.

Le Bureau a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2005-2006. Il a, entre autres, mis en place un nouvel examen d'admission à la profession en lieu et place de l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).

Au point de vue réglementaire, le Bureau a adopté à la fin de l'exercice le *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes* et le *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société*. Ces deux règlements ont été déposés à l'Office des professions du Québec pour approbation et mise en vigueur.

En 2005-2006, le Bureau a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission

- entériné les recommandations du comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- entériné la recommandation du Comité d'admission d'émettre un permis temporaire à un architecte de Toronto pour la réalisation d'un projet en collaboration avec un architecte du Québec;
- entériné les certifications de qualification académique émises par le Conseil canadien de certification en architecture;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- accordé un délai supplémentaire à un étudiant de l'Ordre pour lui permettre de réussir l'examen de *Devis descriptif et estimations*;
- nommé M^e Pierre P. Côté cessionnaire des dossiers, livres et registres de l'architecte Yves Côté;
- adopté les modalités relatives au processus de l'examen d'admission 2006;
- entériné les recommandations du Groupe de travail sur l'examen du NCARB de mettre en place diverses mesures pour corriger les problèmes auxquels se heurtent l'Ordre et les stagiaires dans la mise en application de cet examen au Québec;
- créé un Groupe de travail sur l'examen d'admission à l'OAQ ayant pour mandat de mener une réflexion sur ce que devrait comporter un nouvel examen d'admission, en lieu et place de celui du NCARB, et de tracer les grandes lignes de son administration;
- adopté les lignes directrices relatives au contenu et à l'administration d'un nouvel examen d'admission à l'OAQ et autorisé le président à entreprendre des discussions avec les autres ordres et associations d'architectes du Canada sur la base de ces lignes directrices.

Assemblée générale annuelle

- pris acte des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2005;
- décidé de tenir l'assemblée générale annuelle 2006 à Montréal, le vendredi 9 juin à 14 h.

Code de déontologie

- créé un Groupe de travail sur la révision du *Code de déontologie* des architectes.

Conciliation

- constitué un conseil chargé d'arbitrer un différend relatif à un compte d'honoraires.

Discipline

- entériné la recommandation du Comité de discipline d'imposer un stage de perfectionnement de six mois (175 heures) à un architecte ainsi que les cours de perfectionnement déterminés par le Comité de discipline dans sa décision du 25 novembre 2005;
- entériné la recommandation de la syndique de l'Ordre d'ordonner l'examen médical d'un architecte.

Élection au Bureau

- nommé trois scrutateurs et un scrutateur substitut pour agir lors du dépouillement du scrutin 2006.

Exercice illégal

- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire.

Fonds d'assurance de la responsabilité

- adopté la tarification des assurés du Fonds pour l'exercice 2006;
- adopté le Code de régie interne du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ mis à jour le 16 décembre 2005;
- désigné Guy Leclerc et Bernard McNamara, architectes, représentants du Bureau de l'Ordre au sein du comité d'analyse pour la sélection des administrateurs assurés au Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ
- renouvelé le mandat d'administrateur non assuré de Pierre-André Paquin, architecte;
- renouvelé le mandat d'administrateur assuré du Fonds d'André Cousineau, architecte;
- nommé Carole Scheffer, architecte, administratrice assurée du Fonds.

Formation continue

- approuvé les orientations de la table ronde nationale sur la formation continue des architectes.

Inspection professionnelle

- adopté le programme de surveillance générale pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007;
- renouvelé les mandats des inspecteurs Hubert Chamberland et René Lagacé, architectes, pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007;
- modifié la description de tâches de l'inspecteur chargé de l'inspection professionnelle.

Nominations

- nommé Jean Tardif, architecte, administrateur au Bureau de l'Ordre pour la région de Montréal;
- nommé Rémi Morency, architecte, membre du comité de la formation des architectes pour un mandat de trois ans;
- nommé Stéphane Gilbert, architecte, administrateur au Bureau de l'Ordre pour la région de Québec;
- désigné Normand Pratte, architecte, en remplacement du représentant régulier de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- invité le président sortant à assister aux réunions du Bureau à titre d'observateur.

Réglementation

- adopté le *Projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes* aux fins de consultation par les membres de l'Ordre;
- adopté le *Projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société* aux fins de consultation par les membres de l'Ordre;

- adopté le *Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes*, tel qu'il a été modifié à la suite de la consultation des membres de l'Ordre, et autorisé le secrétaire de l'Ordre à le transmettre à l'Office des professions du Québec pour examen, approbation et mise en vigueur, selon l'article 95.2 du *Code des professions*;
 - adopté le *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société*, tel qu'il a été modifié à la suite de la consultation des membres de l'Ordre et autorisé le secrétaire de l'Ordre à le transmettre à l'Office des professions du Québec pour examen et recommandation au gouvernement, conformément à l'article 95 du *Code des professions*.
- Stage et cours de perfectionnement**
- adopté le principe selon lequel un stage de perfectionnement se fait sans rémunération de l'architecte stagiaire;
 - adopté le principe de verser une rémunération au maître de stage et que cette rémunération soit par la suite remboursée à l'Ordre par l'architecte stagiaire;
 - entériné les recommandations du Comité d'inspection professionnelle relativement à l'imposition d'un stage et de cours de perfectionnement à un architecte et à la limitation de son droit d'exercice.

AFFAIRES PARASTATUTAIRES

Comités et groupes de travail

- approuvé la démarche du Comité des techniques et bâtiments durables dans le cadre de la Conférence de Montréal sur le climat 2005;
- révisé la composition des comités pour l'exercice 2006-2007;
- nommé Martin Houde, architecte, membre du Comité de la formation continue, à titre de représentant du Comité régional de Québec;
- créé un groupe de travail sur l'intégration au sein de l'Ordre d'autres professionnels de l'aménagement notamment les designers d'intérieur.

Commande publique

- pris position sur la proposition de modification des règles en matière d'adjudication des contrats de services professionnels, qui résulte des discussions tenues par le comité technique du ministère des Affaires municipales (MAM);
- poursuivi les discussions avec le MAM en vue d'améliorer les conditions d'attribution de la commande municipale.

Documents électroniques

- discuté du rapport du Groupe de travail sur les techniques de reproduction et de transmission de documents électroniques et confié quelques mandats supplémentaires au groupe de travail.

Médaille du mérite

- décerné la Médaille du mérite 2006 à l'architecte Paul Faucher.

Prix d'excellence en architecture

- adopté une motion de félicitation et de remerciement à l'égard de Sylvie Champeau, chargée de projet, pour l'excellent travail accompli dans le cadre de la 23^e édition des Prix d'excellence en architecture de l'OAQ;
- renouvelé pour deux ans le mandat de Sylvie Champeau à titre de chargée de projet des Prix d'excellence en architecture;
- adopté les lignes directrices de la politique de partenariat du programme des Prix d'excellence en architecture.

Prix

Thomas-Baillairgé

- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2005 à Jean-Paul L'Allier, ancien maire de Québec;
- décerné le prix Thomas-Baillairgé 2006 à Luc Noppen, professeur émérite en histoire de l'architecture du Québec.

Valorisation de la profession

- adopté le plan d'action 2005-2006 sur la valorisation de la profession;
- pris l'engagement d'entreprendre une démarche soutenue de valorisation de la profession pendant les cinq prochaines années.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- adopté les budgets 2005-2006 et 2006-2007;
- maintenu la cotisation 2006-2007 à 685 \$, montant approuvé par l'assemblée générale;
- proposé à l'assemblée générale de fixer la cotisation 2007-2008 à 705 \$ et de maintenir les mêmes catégories d'exemption;
- renouvelé pour un an le programme d'assurance de personnes de l'OAQ avec la Financière Manuvie et confié au consultant de l'Ordre le mandat d'étudier quelques scénarios en vue de 2006, dont l'abolition du programme et le recours à un autre assureur;
- adopté les états financiers 2004-2005;
- recommandé à l'assemblée générale annuelle de renouveler le mandat de la firme RCGT pour la vérification 2005-2006;
- résolu de maintenir au bureau du syndic l'emploi d'un syndic et d'un syndic adjoint, sur une base permanente à temps partiel;
- renouvelé le contrat de la syndique de l'Ordre pour une durée d'un an à raison de trois jours par semaine;
- adopté la résolution relative aux affaires bancaires de l'OAQ avec la Banque Nationale du Canada;
- modifié les directives de l'OAQ à l'égard des enquêteurs contractuels;
- adopté le plan d'action 2005-2007 de l'OAQ;
- autorisé une contribution de 2 500 \$ pour l'organisation de visites de bâtiments durables dans le cadre de la Conférence de Montréal sur le climat de novembre 2005;
- renouvelé pour 10 ans le partenariat avec le courtier Meloche Monnex relativement au programme d'assurance auto-habitation;
- confié au comité administratif le mandat de prendre toute décision pertinente relativement au renouvellement du programme d'assurance collective pour l'année 2006-2007, avec ou sans Manuvie, assureur actuel.

RELATIONS EXTERNES

- rencontré les représentants de l'Office des professions du Québec concernant l'article 5.1 de la *Loi sur les architectes*;
- poursuivi la participation de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, au Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC) ainsi qu'à d'autres organismes tels que les Arts et la Ville, la Conférence interprofessionnelle du Design du Québec, le Conseil du paysage québécois, Culture Montréal et l'Institut de Design Montréal;
- maintenu l'adhésion de l'Ordre au CCAC pour l'année 2006;
- approuvé les nouvelles attributions du CCAC;
- adopté le Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes, produit par les Archives nationales du Québec et l'OAQ;
- rencontré les représentants de la Ville de Montréal et de la Régie du bâtiment du Québec relativement à l'intégration de la surveillance des travaux dans le *Code de construction*;
- recommandé la nomination de Daniel Guimont, architecte, à titre de représentant des professionnels du bâtiment au nouveau Conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec.



COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du Bureau et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le Comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le Comité administratif a tenu dix réunions au cours de l'exercice 2005-2006. Dans le cadre de son mandat d'administration courante, le comité administratif a mis en œuvre les dossiers et priorités déterminés par le Bureau et assumé un suivi et une coordination des travaux confiés aux comités et groupes de travail ainsi qu'à la permanence de l'Ordre. Sur le plan des relations externes, les membres du Comité administratif ont représenté l'Ordre au sein de différents groupes et organismes qui présentent un intérêt pour l'Ordre et la profession.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité administratif a adopté plusieurs résolutions et transmis des recommandations au Bureau touchant les différents secteurs de l'Ordre. Dans le cadre de ses activités, le comité administratif a :

Affaires statutaires

- entériné les recommandations du Comité d'admission quant à la délivrance de permis d'exercice;
- réinscrit des architectes radiés ou ayant quitté l'Ordre;
- radié les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle ou la prime d'assurance responsabilité professionnelle;
- autorisé des poursuites pour exercice illégal de la profession d'architecte ou utilisation de plans illégaux pour construire;
- confié un mandat de représentation à la firme Bélanger Sauvé, avocats dans le cadre d'une requête en annulation d'une sentence arbitrale.

Affaires parastatutaires

- autorisé la diffusion du rapport de M^e Andrée De Serres, consultante de l'Ordre sur les partenariats public-privé, notamment les recommandations formulées aux architectes;
- participé à l'Opération patrimoine architectural de Montréal;
- autorisé l'intervention de l'Ordre dans le cadre de la consultation publique sur le patrimoine religieux au Québec;
- rencontré les représentants de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ) dans le cadre de ses démarches de reconnaissance des designers d'intérieur;

- autorisé les démarches nécessaires en vue d'obtenir une marque de certification pour protéger l'appellation « Concours d'architecture OAQ » ou une expression analogue;
- désigné un représentant de l'Ordre au comité conjoint de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec;
- participé à la consultation du ministre des Finances en vue de la révision de la *Loi sur le courtage immobilier*;
- constitué un comité d'analyse des candidatures pour le prix Thomas-Bailairgé et la Médaille du mérite;
- accepté de collaborer avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) dans le cadre de l'organisation de la remise des prix du Gouverneur général;
- désigné deux représentants de l'Ordre à la table nationale sur l'harmonisation de la formation continue.

Affaires administratives

- autorisé une contribution financière de 3 000 \$ pour la publication de la revue *ARQ – Architecture Québec*;
- autorisé l'affichage sans frais des offres d'emploi des architectes au babillard électronique de l'Ordre;
- autorisé la participation d'un membre du Comité des techniques et bâtiments durables à l'événement GreenBuild 2005 et contribué financièrement à 50 % des dépenses encourues;
- autorisé une étude sur la politique salariale de l'Ordre;
- suivi le développement des services informatiques de l'Ordre;
- autorisé une rémunération forfaitaire aux architectes qui agissent comme maître de stage dans le contexte d'un stage de perfectionnement;
- créé un groupe de travail sur la relocalisation du siège social de l'Ordre;
- autorisé une contribution financière de 2 000 \$ à titre de commanditaire du *Forum de la relève en architecture 2005*;
- confié à la firme Bélanger Sauvé, avocats, le mandat de représenter l'Ordre dans le dossier *Linda Maheux c. Ville de Québec et al*, Cour supérieure, no 200-05-018318-050;
- autorisé l'achat de trois nouveaux ordinateurs ainsi que l'achat d'un module « gestion par activité/projet »;
- autorisé une contribution financière de 250 \$ à l'événement « L'Objet 2006 », organisé par les finissants de la maîtrise en architecture de l'Université Laval;
- exempté deux architectes de 75 % de la cotisation annuelle pour maladie grave prolongée;
- renouvelé la commandite de 500 \$ accordée à Ruralys lors de l'exercice précédent.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire de l'Ordre

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT

JEAN PETERS

MEMBRES

VÉRONIK CHARLEBOIS

NORMAND DESGAGNÉS

ANNA SAROLI

JUAN VARGAS

SECRÉTAIRE

CAROLE GIARD

La principale tâche du Comité d'admission étant d'assurer l'encadrement du processus de stage en milieu de travail, dix réunions régulières ont été tenues au cours de l'exercice financier 2005-2006 afin de procéder à l'étude de plus de 874 dossiers répartis comme suit :

Demandes de permis d'architectes	30
Demande de permis temporaires	1
Demandes d'admission au stage	120
Rapports de stages	541
Rapport de cléricature	4
Demandes d'inscription au volet québécois de l'examen d'admission	85
Résultats d'examens entérinés — Volet québécois de l'examen d'admission	82
Résultats d'examens entérinés — Examen intermédiaire et final	7
Demandes d'exemption à certaines matières de l'examen intermédiaire ou final ou à certaines parties de l'examen d'admission	4

L'exercice qui se termine passera à l'histoire puisqu'il marque la fin du programme de cléricature permettant à des technologues de devenir architectes après l'accomplissement d'un minimum de neuf années de travail, de deux séries d'examens dits intermédiaires et finaux, et d'examens d'admission à la profession.

À cet égard le comité a entériné sept résultats à l'une ou l'autre des matières de l'examen intermédiaire ou final et a accordé quatre exemptions en plus de participer exceptionnellement à deux sessions de critique de l'examen de composition architecturale. En décembre, le comité a recommandé au Bureau de l'Ordre d'accorder un court délai supplémentaire à un étudiant du programme de cléricature pour lui permettre de reprendre un examen.

Le programme de cléricature, vieux de plusieurs décennies, aura permis à une cinquantaine de technologues d'accéder au Tableau des membres de l'Ordre, sans compter les 12 étudiants qui ont rempli en fin d'exercice toutes les exigences du programme

de cléricature et passeront les examens d'admission. Les études universitaires constituent dorénavant la seule avenue pour les candidats à la profession.

Le programme Syllabus, dont l'objectif est d'offrir une autre voie d'accès à la profession fondée sur l'expérience pratique et les études, fait l'objet d'une réforme majeure qui en modifiera la gouvernance et le contenu pédagogique. Une fois que cette réforme aura été mise en place et que les problèmes d'accessibilité (tel le bilinguisme) auront été aplanis, ce programme parrainé par l'IRAC et endossé *de facto* par l'OAQ, pourrait, à plus ou moins long terme, offrir une nouvelle voie parallèle à celle des études universitaires.

D'autre part, le Comité d'admission s'est penché sur la question de l'accession des jeunes architectes au rôle de mentor. Depuis quelques années, le comité exigeait que le mentor soit architecte depuis au moins cinq ans, invoquant que ce rôle présuppose généralement une certaine maturité professionnelle. Toutefois, il pourrait être bénéfique de permettre à de jeunes architectes d'accompagner les stagiaires dans leur cheminement, puisque le programme de stage et les examens informatisés nord-américains sont familiers aux architectes plus récemment admis à l'Ordre.

Notons que malgré sa constante évolution, le volet informatisé de l'examen d'admission supervisé par le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) suscite toujours de profondes interrogations et le processus d'examen est de nouveau à l'étude par le Bureau de l'Ordre.

Enfin, le comité a entériné les résultats des 82 étudiants ayant passé l'examen d'admission du 6 juin 2005 portant sur les aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec; 98,8 % des étudiants ont réussi cet examen et la moyenne générale est de 75,7 %.

Le comité tient à remercier la permanence pour la qualité des documents qui lui sont soumis pour analyse, et ce, malgré l'augmentation constante du nombre de dossiers.

Jean Peters

Président du Comité d'admission

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

La syndique de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. Au cours de l'exercice 20045-2006, un syndic adjoint a assisté la syndique dans le traitement des demandes d'enquête et des enquêtes.

En 2005-2006, près de 1 000 appels téléphoniques ont été reçus au Bureau du syndic. Les demandes de renseignements concernant les règlements totalisent 60 % de ces appels. D'autre part, les appels en provenance du public, tant les demandes d'information générale que les demandes d'enquête, représentent 50 %.

À titre préventif, le bureau du syndic a transmis de l'information aux membres par l'entremise d'*Esquisses*, le bulletin de l'Ordre. Trois textes ont été diffusés, un sur la publicité, un autre sur l'importance de conclure une entente écrite avec le maître de l'ouvrage et un troisième sur l'interprétation que fait le Bureau du syndic des honoraires basés sur le pourcentage du coût des travaux.

L'exercice 2005-2006 s'est amorcé avec 62 dossiers actifs. À ce nombre, s'est ajouté 40 nouveaux dossiers pendant l'exercice (29 demandes d'enquête formelles et 11 signalements d'infraction). Au cours de l'exercice, 44 dossiers ont été fermés. L'exercice se termine donc avec un total de 58 dossiers actifs répartis ainsi :

	ANNÉE	DOSSIERS ACTIFS	ANALYSE	ENQUÊTE	DISCIPLINE
AVANT	2000	1	0	0	1
	2000	1	0	1	0
	2001	4	0	3	1
	2002	6	1	4	1
	2003	2	0	2	0
	2004	12	9	3	0
	2005	32	24	7	1
	TOTAL	58	34	20	4

Processus disciplinaire

Huit nouvelles plaintes déposées au comité de discipline s'ajoutent aux huit dossiers de plainte déjà actifs en début d'année. De ces 14 dossiers disciplinaires, 10 ont été fermés, nous laissant avec quatre dossiers actifs à la fin de cette année.

Louise Barrette
Syndique

FAUTES PRÉSUMÉES

40 DOSSIERS OUVERTS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2005 ET LE 31 MARS 2006

	TOTAL	100 %	100 %
<i>Code de déontologie</i>			88 %
II Devoirs et obligations envers le public		4 %	
1. exécution des travaux	3		
III Devoirs et obligations envers le client		51 %	
1. Général	5		
2. Intégrité	14		
3. Disponibilité et diligence	1		
4. Responsabilité	1		
5. Indépendance et désintéressement	13		
7. Accessibilité des dossiers	1		
IV Devoirs et obligations envers la profession		40 %	
2. Actes dérogatoires	21		
3. Relation avec l'Ordre et les confrères	6		
V Publicité		4 %	
1. Restrictions et obligations	3		
<i>Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle</i>			3 %
II Application du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	2		
<i>Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux</i>			1 %
III tenue des bureaux	1		
<i>Code des professions</i>	6		8 %
Total des infractions	77		
Total des infractions au code de déontologie	68		

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

M^r JEAN-GUY GILBERT, AVOCAT

MEMBRES

RAIMONDO AVERNA, ARCHITECTE

PIERRE COLLETTE, ARCHITECTE

GILLES CÔTÉ, ARCHITECTE

JACQUES DELORME, ARCHITECTE

HENRI-P. LABELLE, ARCHITECTE

JEAN-CHARLES MARTINEAU, ARCHITECTE

RÉJEAN MARTINEAU, ARCHITECTE

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

LUCIE AUBIN

Le Comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le comité rend compte de ses activités au Bureau, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

N° DOSSIER	DATE DE LA PLAINTE	NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES	DATE D'AUDITION	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION	DATE D'AUDITION SUR SANCTION	DATE DE LA DÉCISION	DÉCISION
03-03-0052	03-07-21	CD* ART. 3.05.08 ET 4.02.01 H) CP** ART. 59.2	03-10-08	04-10-27	CULPABILITÉ	05-05-08	05-06-13	SANCTION
03-04-0056	04-06-01	CD ART. 3.05.08 ET 4.02.01 A) ET H)	04-12-14	05-03-22	CULPABILITÉ	05-04-12	05-05-03	SANCTION
03-04-0057	04-09-02	CD 4.02.01 A), RÉGL. SUR LA TENUE DES DOSSIERS ART. 2.01 A) 1), 2) ET 3)	04-12-03	05-05-03	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-04-0058	04-08-18	CD 2.01, 3.01.01 A), 3.02.01, 3.02.02, 3.02.05, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01	05-05-30	À VENIR	À VENIR			
03-04-0059	05-02-09	CD 3.01.01 B), 3.02.03, 3.02.10, 3.03.04, 3.03.05, 3.08.01, 4.01.01 A), 5.01.02 CP 59.2	05-04-21 05-04-22 05-04-27	05-09-02	CULPABILITÉ	05-10-17	05-11-25	SANCTION
03-04-0060	05-01-11	4.02.01 A) ET H)	05-05-10	05-05-31	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-05-0061	05-02-03	CD 3.02.05, 3.05.06, 3.05.08, 4.02.01 A), C.P. 59.2, 114, 122 RÉGL. SUR LA TENUE DES DOSSIERS ART. 2.01 B) (1 À 20)	05-06-01	05-12-01	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-05-0062	05-02-10	CP 59.2	05-11-26	À VENIR	À VENIR			
03-05-0063	05-06-29	CD 2.01, 3.02.01, 3.02.05 CP 59.2	À VENIR	À VENIR	À VENIR			
03-05-0064	05-06-29	CD 3.02.09, 3.03.01, CP 156	05-11-15	05-12-06	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-05-0065	05-08-02	CD 3.02.02, CP 59.2	05-10-14	05-11-23	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-05-0066	06-02-07	CD 4.03.02, CP 114 ET 122	À VENIR	À VENIR	À VENIR			
03-05-0067	05-10-19	CD 4.03.03, 5.01.05, CP 59.2	05-12-12	06-01-11	CULPABILITÉ ET SANCTION	NIL	NIL	NIL
03-05-0068	05-08-02	CD 3.02.02 CP 59.2	05-10-14	05-11-23	RETRAIT DE LA PLAINTE ACCEPTÉ	NIL	NIL	NIL

* CD : CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES **CP : CODE DES PROFESSIONS

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

FERNAND TREMBLAY, ARCHITECTE

ANDRÉ LAVIOLETTE, ARCHITECTE

MICHAEL G. WERLEMAN, ARCHITECTE

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic ou syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

ADMINISTRATEURS

NOMMÉS PAR L'OPQ

MICHEL GERVAIS

LUC BOUCHARD

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE

LUCIE AUBIN

NOMBRE DE DOSSIERS AU 31 MARS 2005 ET TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2004-2005	0
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU COURS DE L'EXERCICE 2005-2006	3
NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2005-2006	3
CONCLUT QU'IL N'Y A PAS LIEU DE PORTER PLAINTE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	0
SUGGÈRE AU SYNDIC OU AU SYNDIC ADJOINT DE COMPLÉTER SON ENQUÊTE	1
SUGGÈRE AU SYNDIC DE RÉFÉRER LE DOSSIER AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	1
CONCLUT QU'IL Y A LIEU DE PORTER PLAINTE DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE	0
DOSSIER ANNULÉ – TRANSMISSION AU BUREAU DU SYNDIC DE FAITS COMPLÉMENTAIRES QUE LE DEMANDEUR DÉSIRE FAIRE VALOIR	1
NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU 31 MARS 2006	3

ÉTATS FINANCIERS

2005-2006

AU 31 MARS 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2006 et les états des produits et charges, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRE DE

GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL

LE 14 AVRIL 2006

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900

MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8

TÉLÉPHONE (514) 878-2691

TÉLÉCOPIEUR (514) 878-2127

WEB WWW.RCGT.COM

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS

II PRODUITS ET CHARGES

III SURPLUS

FLUX DE TRÉSORERIE

IV BILAN

V NOTES COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

VII DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

VIII DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

PRODUITS ET CHARGES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006-2007 Budget (non vérifié) \$	2005-2006 Budget (non vérifié) \$	2005-2006 Réal \$	2004-2005 Réal \$
Produits				
Cotisations des membres	1 679 268	1 636 785	1 646 074	1 530 426
Inscriptions au tableau des membres	6 100	11 250	11 338	10 830
Examens	6 150	6 900	7 212	9 820
Inscriptions aux registres	72 720	55 500	69 929	59 640
Formation	211 300	149 819	166 787	119 178
Amendes disciplinaires			18 572	
Contrôle de l'exercice illégal	15 000	29 000	38 332	37 770
Communications et publications	72 560	59 750	84 237	69 875
Événements spéciaux			3 100	3 900
Subventions et commandites	34 800	100 013	134 980	29 363
Revenus de partenariats	27 773	10 000	17 067	8 299
Contributions du Fonds d'assurance	30 000	30 000	30 000	25 000
Autres produits	30 392	23 115	39 443	31 270
	2 186 063	2 112 132	2 267 071	1 935 371
Charges				
Affiliations et redevances	136 208	120 653	133 556	74 567
Contribution financière	11 000	37 905	14 750	31 101
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires	34 958	32 306	28 819	25 762
Salaires et charges sociales	947 177	932 392	929 681	854 124
Frais de représentation, repas et déplacements	124 958	89 136	103 189	82 711
Honoraires professionnels	662 418	470 138	502 005	348 158
Communications et promotion	102 180	125 968	165 634	183 144
Télécommunications	3 111	3 630	3 003	2 437
Imprimerie et reproduction	77 066	126 444	97 151	66 574
Services postaux et messagerie	48 068	57 971	55 875	43 566
Location	27 900	23 092	21 779	19 070
Entretien et réparations	23 500	25 000	25 105	34 048
Frais d'administration	83 310	89 684	107 807	99 698
Amortissement des immobilisations	35 500	52 795	35 725	32 553
Créances douteuses			5 738	
	2 317 354	2 187 114	2 229 817	1 897 513
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(131 291)	(74 982)	37 254	37 858

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2005-2006			2004-2005	
	Investi en immobilisations \$	Réservé (note 3) \$	Libre \$	Total \$	Total \$
Solde au début	200 246	74 982	663 446	938 674	900 816
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	32 478		(32 478)		
	<u>232 724</u>	<u>74 982</u>	<u>630 968</u>	<u>938 674</u>	<u>900 816</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(35 725)		72 979	37 254	37 858
Virement du surplus libre au surplus réservé		56 309	(56 309)		
	<u>(35 725)</u>	<u>56 309</u>	<u>16 670</u>	<u>37 254</u>	<u>37 858</u>
Solde à la fin	<u>196 999</u>	<u>131 291</u>	<u>647 638</u>	<u>975 928</u>	<u>938 674</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2005-2006 \$	2004-2005 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	37 254	37 858
Éléments hors-caisse		
Amortissement des immobilisations	35 725	32 553
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(123 031)	28 824
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(50 052)</u>	<u>99 235</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(32 478)</u>	<u>(14 547)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(82 530)</u>	<u>84 688</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 135 039</u>	<u>1 050 351</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 052 509</u>	<u>1 135 039</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	1 052 509	338 577
Dépôts à terme		796 462
	<u>1 052 509</u>	<u>1 135 039</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2006

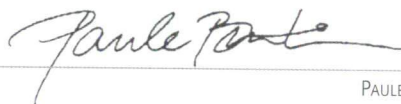
	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 052 509	338 577
Dépôts à terme, au coût, 2,43 %		796 462
Inventaire du Manuel de pratique	21 082	30 360
Comptes clients	89 001	120 171
Frais payés d'avance	74 078	74 344
	<u>1 236 670</u>	<u>1 359 914</u>
Immobilisations (note 6)	196 999	200 246
	<u>1 433 669</u>	<u>1 560 160</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	266 309	310 009
Produits reportés - Prix d'excellence	5 000	91 600
Produits perçus par anticipation	186 432	219 877
	<u>457 741</u>	<u>621 486</u>
SURPLUS		
Investi en immobilisations	196 999	200 246
Réservé (note 3)	131 291	74 982
Libre	647 638	663 446
	<u>975 928</u>	<u>938 674</u>
	<u>1 433 669</u>	<u>1 560 160</u>

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT
PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Pour le Bureau,



ANDRÉ BOURASSA, PRÉSIDENT



PAULE BOUTIN, VICE-PRÉSIDENTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2006

1 - STATUTS, ACTIVITÉS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre est membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC).

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Évaluation de l'inventaire du Manuel de pratique

L'inventaire du Manuel de pratique est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme produits perçus par anticipation ou produits reportés au passif du bilan.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Aménagement des locaux	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Ordinateurs et logiciels	25 %

Instruments financiers

L'encaisse, les comptes clients et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

3 - SURPLUS RÉSERVÉ

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	131 291	74 982

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4 - INFORMATIONS SUR LE FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Inventaire du Manuel de pratique	9 278	(30 360)
Comptes clients	31 170	(82 851)
Frais payés d'avance	266	(3 181)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(43 700)	31 120
Revenus reportés - Prix d'excellence	(86 600)	91 600
Revenus perçus par anticipation	(33 445)	22 496
	<u>(123 031)</u>	<u>(28 824)</u>

5 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Prix d'excellence, l'Ordre a reçu des commandites sous forme de produits et services d'une valeur de 35 880 \$. Ces opérations ont été comptabilisées à leur juste valeur.

6 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000		50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	186 713	67 748
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	50 332	
Mobilier et équipement	60 073	12 316	47 757
Ordinateurs et logiciels	155 250	123 756	31 494
	<u>570 116</u>	<u>373 117</u>	<u>196 999</u>

	Coût	Amortissement cumulé	2005 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain ^(a)	50 000		50 000
Bâtiment ^(a)	254 461	176 534	77 927
Aménagement des locaux ^(a)	50 332	43 299	7 033
Mobilier et équipement	56 740	6 475	50 265
Ordinateurs et logiciels	126 104	111 083	15 021
	<u>537 637</u>	<u>337 391</u>	<u>206 246</u>

^(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 508 000 \$ pour le terrain et le bâtiment.

7 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 2005, lesquels sont présentés distinctement :

	2005	2004
	\$	\$
Total de l'actif	25 472 787	23 774 491
Total du passif	21 761 700	20 508 439
Surplus	3 711 087	3 266 052
Revenus	4 016 126	3 776 008
Dépenses	4 280 518	5 629 947
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 359 132	1 344 325
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 862 427)	(898 498)

8 - ENGAGEMENT

En 2005, la société s'est engagée à améliorer son système informatique pour un montant de 109 500 \$. Au 31 mars 2006, un montant de 26 180 \$ a été versé.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	2005-2006	2004-2005
	\$	\$
Bureau, comité administratif et présidence		
Allocation de présence des membres du bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	62 920	64 293
Salaires et honoraires	52 760	78 584
Charges sociales	3 785	4 251
Frais de représentation, repas et déplacements	30 475	24 680
Autres frais directs	5 011	4 182
Quote-part des frais généraux	23 085	36 536
	<u>178 036</u>	<u>212 526</u>
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	4 245	3 505
Salaires et honoraires	131 808	125 613
Charges sociales	11 401	11 285
Frais de représentation, repas et déplacements	7 042	4 299
Autres frais directs	4 337	2 351
Quote-part des frais généraux	58 467	60 382
	<u>217 300</u>	<u>207 435</u>
Discipline		
Allocation de présence	1 838	715
Salaires et honoraires	134 198	122 452
Charges sociales	7 660	9 262
Frais de représentation, repas et déplacements	3 727	1 019
Autres frais directs	56 546	44 175
Quote-part des frais généraux	57 915	58 095
	<u>261 884</u>	<u>235 718</u>
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	483	931
Salaires et honoraires	37 801	31 112
Charges sociales	1 596	2 015
Frais de représentation, repas et déplacements	1 332	306
Autres frais directs	550	651
Quote-part des frais généraux	16 084	14 611
	<u>57 846</u>	<u>49 626</u>
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	4 906	4 353
Salaires et honoraires	121 242	98 994
Charges sociales	13 717	12 784
Frais de représentation, repas et déplacements	11 348	4 562
Autres frais directs	27 517	27 999
Quote-part des frais généraux	55 099	49 302
	<u>233 829</u>	<u>197 994</u>
Formation continue		
Allocation de présence		150
Salaires et honoraires	210 935	163 449
Charges sociales	17 021	11 356
Frais de représentation, repas et déplacements	3 752	4 822
Autres frais directs	24 291	29 110
Quote-part des frais généraux	93 066	77 101
	<u>349 065</u>	<u>285 988</u>
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	93 659	77 736
Charges sociales	9 436	8 534
Frais de représentation, repas et déplacements	2 215	1 934
Autres frais directs	13 556	1 982
Quote-part des frais généraux	42 090	38 051
	<u>160 956</u>	<u>128 237</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

	2005-2006	2004-2005
Liaisons avec des organismes externes	\$	\$
Salaires et honoraires	45 641	29 180
Charges sociales	4 366	3 025
Frais de représentation, repas et déplacements	10 719	6 585
Autres frais directs	139 310	89 067
Quote-part des frais généraux	20 416	14 205
	<u>220 452</u>	<u>142 062</u>
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	134 960	126 158
Charges sociales	10 348	10 970
Frais de représentation, repas et déplacements	16 761	25 102
Autres frais directs	270 464	206 128
Quote-part des frais généraux	56 795	58 427
	<u>489 328</u>	<u>426 785</u>
Soutien et comités techniques		
Salaires et honoraires	12 463	1 530
Frais de représentation, repas et déplacements	8 715	5 649
Autres frais directs	34 855	3 288
Quote-part des frais généraux	5 088	675
	<u>61 121</u>	<u>11 142</u>
	<u>2 229 817</u>	<u>1 897 513</u>

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2005-2006	2004-2005
Frais généraux	\$	\$
Salaires	143 039	139 021
Charges sociales	41 311	30 637
Frais de poste et télécommunications	7 321	4 794
Fournitures de bureau	13 477	11 284
Taxes	26 445	24 556
Assurances	4 819	6 223
Chauffage et énergie	14 936	11 598
Entretien et réparations	25 105	34 048
Location d'équipement et contrats de service	12 504	11 253
Honoraires professionnels	35 425	54 630
Frais de représentation, repas et déplacements	7 104	3 755
Frais bancaires et autres	60 894	43 033
Amortissement du bâtiment	10 178	10 178
Amortissement de l'aménagement des locaux	7 033	10 066
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 841	5 293
Amortissement des ordinateurs et des logiciels	12 673	7 016
	<u>428 105</u>	<u>407 385</u>
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	23 085	36 536
Inspection professionnelle	58 467	60 382
Discipline	57 915	58 095
Conciliation, arbitrage et révision des plaintes	16 084	14 611
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	55 099	49 302
Formation continue	93 066	77 101
Contrôle de l'exercice illégal	42 090	38 051
Liaisons avec des organismes externes	20 416	14 205
Communications et événements spéciaux	56 795	58 427
Soutien et comités techniques	5 088	675
	<u>428 105</u>	<u>407 385</u>

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

CONCILIATEURS

GILLES BEAUCHAMP, ARCHITECTE
 CLAUDE P. BEAUBIEN, ARCHITECTE
 PIERRE COLLETTE, ARCHITECTE
 JACQUES FORTIN, ARCHITECTE
 RENÉ LAGACÉ, ARCHITECTE
 ANDRÉ LAVIOLLETTE, ARCHITECTE
 JACQUES L. PARENTEAU, ARCHITECTE
 EVANS ST-GELAIS, ARCHITECTE
 FERNAND TREMBLAY, ARCHITECTE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à permettre à peu de frais le règlement à l'amiable des différends relatifs aux comptes d'honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

CONCILIATION

Dossiers non traités au 31 mars 2005	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2005-2006	8
Dossiers traités au cours de l'exercice 2005-2006	10
Différends réglés à l'étape de la conciliation	4
Différends soumis à l'arbitrage	0
Différends non réglés à la conciliation	2
Différends réglés avant la tenue de la conciliation	3
Demande de conciliation refusée	1
Désistements	0

ARBITRES

RENÉ LAGACÉ, ARCHITECTE
 ANDRÉ LAVIOLLETTE, ARCHITECTE
 JACQUES L. PARENTEAU, ARCHITECTE
 EVANS ST-GELAIS, ARCHITECTE
 FERNAND TREMBLAY, ARCHITECTE

Dossiers non traités au 31 mars 2006	1
--------------------------------------	---

ARBITRAGE

Dossiers au 31 mars 2005	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2005-2006	0
Dossiers traités au cours de l'exercice 2005-2006	3
Dossiers réglés avant la tenue de l'arbitrage	0
Dossiers au 31 mars 2006	0

SECRÉTAIRE

LUCIE AUBIN

L'ANCIENNE-ALUMINERIE-DE-SHAWINIGAN
 SHAWINIGAN

CONCEPTION ET DESIGN :

LES ARCHITECTES DESNOYERS MERCURE & ASSOCIÉS

EXÉCUTION ET SUIVI DE CHANTIER :

MICHEL PELLERIN, SYLVIE RAINVILLE ET RENÉE TREMBLAY ARCHITECTES



L'enquêteur à l'exercice illégal de la profession voit au respect de la Loi sur les architectes dans l'ensemble du territoire du Québec. Il procède à des enquêtes et, au besoin, recommande à l'Ordre d'entamer des procédures judiciaires. Il sensibilise le public au respect de la loi et il élabore les programmes de prévention nécessaires.

Bien que la majorité des organismes publics acceptent de transmettre à l'Ordre les renseignements qu'il est en droit de réclamer dans le cadre de ses enquêtes, certains organismes invoquent la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1.) pour se soustraire à cette obligation. À la suite d'un refus d'une municipalité de lui donner accès aux documents relatifs à des permis de construire, l'Ordre a fait des représentations auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec au cours de l'exercice financier. Une décision favorable à l'Ordre a été rendue. Cette décision fait jurisprudence et confirme le droit d'accès de l'Ordre aux documents que détiennent les organismes publics¹.

Afin de prévenir les infractions à la Loi sur les architectes, l'enquêteur à l'exercice illégal privilégie toujours les activités d'information et de sensibilisation du public au respect de cette loi. Il accorde ainsi une grande importance à sa présence dans le milieu qui, à elle seule, contribue à diminuer le nombre d'infractions. Ainsi, comme par le passé, l'enquêteur a répondu à un grand nombre de demandes d'information. De plus, après une période d'essai, il a implanté des activités de contrôle sur le terrain qui se traduisent par des visites systématiques des chantiers. Différents modes de communication ont été utilisés afin d'informer les différents publics des exigences de la loi : rencontres et lettres de sensibilisation, avis de non conformité, appels téléphoniques, courriels et publications.

Comme lors des exercices précédents, l'Ordre a mené des enquêtes sur plusieurs chantiers de construction, sélectionnés dans toutes les régions du Québec, afin de prévenir d'éventuelles infractions à la loi.

Lorsqu'il a constaté des infractions à la Loi sur les architectes, l'Ordre a déposé des plaintes devant la Cour du Québec. Les tableaux suivants résument les activités de l'enquêteur à l'exercice illégal de la profession pendant l'exercice et les résultats obtenus.

Claude Bonnier
Enquêteur à l'exercice illégal de la profession

1 ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC C. VILLE DE SAINT-RÉMI, DOSSIER N° 03 16 58, 14 JUILLET 2005. ON PEUT CONSULTER CETTE DÉCISION SUR LE SITE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC, WWW.CAI.GOUV.QC.CA.

2 À PROPOS DE LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES, ON PEUT CONSULTER LES JUGEMENTS SUIVANTS (APPEL ET JUGEMENT DE PREMIÈRE INSTANCE) À L'ADRESSE WWW.JUGEMENTS.QC.CA : VILLE DE CHIBOUGAMAU C. ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE, DISTRICT DE L'ABITIBI, CAUSE N° 170-36-00001-045, 17 SEPTEMBRE 2004; ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC C. VILLE DE CHIBOUGAMAU, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE, DISTRICT DE L'ABITIBI, CAUSE N° 170-61-000020-035, 2 FÉVRIER 2004.

DOSSIERS

N°	RÉGION	A	B	C	D	E
01	BAS SAINT-LAURENT	5	1		1	
02	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	3				
03	QUÉBEC	13		1	1	
04	MAURICIE – BOIS-FRANC	6				
05	ESTRIE	5	1		1	
06	MONTRÉAL	15	2	5	5	2
07	OUTAOUAIS	8				
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2				
09	CÔTE-NORD	1				
10	NORD-DU-QUÉBEC	1				
11	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	3	1		1	
12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	6				
13	LAVAL	5				
14	LANAUDIÈRE	11		1	1	
15	LAURENTIDES	20		3	2	1
16	MONTÉRÉGIE	39	2		2	
17	CENTRE DU QUÉBEC	10		1		1
TOTAL		153	7	11	14	4

LÉGENDE :

- A CHANTIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE DURANT L'EXERCICE FINANCIER ET POUR LESQUELS LES CONCEPTEURS DES PLANS D'ARCHITECTURE ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS
- B DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- C NOUVEAUX DOSSIERS DÉPOSÉS DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE
- D DOSSIERS RÉGLÉS DURANT L'EXERCICE
- E DOSSIERS NON RÉGLÉS À LA FIN DE L'EXERCICE

NOTA : UN DOSSIER PEUT COMPORTER UNE OU PLUSIEURS PLAINTES. IL PEUT S'AGIR, PAR EXEMPLE, D'UNE PERSONNE POURSUIVIE POUR AVOIR UTILISÉ ILLÉGALEMENT LE TITRE D'ARCHITECTE OU ENCORE D'UN CONCEPTEUR (NON-ARCHITECTE), D'UN PROPRIÉTAIRE, D'UN ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION OU D'UNE MUNICIPALITÉ POURSUIVIS À L'OCCASION D'UN PROJET EN CHANTIER. TOUTES LES PLAINTES SONT ENGAGÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., c. A-21), DU CODE DES PROFESSIONS (L.R.Q., c. C-26) ET DU CODE DE PROCÉDURES PÉNALE (L.R.Q., c. C-25.1). TOUTES LES POURSUITES SONT INTENTÉES PAR L'ORDRE, SUR RÉOLUTION EXPRESSE DU BUREAU OU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DOIVENT ÊTRE AUTORISÉES PAR UN JUGE POUR POUVOIR ÊTRE SIGNIFIÉES AUX PRÉSUMÉS CONTREVENANTS ET DEVENIR AINSI DES DOSSIERS DE COUR. NOTONS QU'EN PLUS DE L'ORDRE, TOUTE PERSONNE QU'UN JUGE AUTORISE À INTENTER UNE POURSUITE PEUT ÊTRE POURSUIVANT, EN VERTU DE L'ARTICLE 9. 3^e DU CODE DES PROCÉDURES PÉNALES.

BILAN DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC AU 05-04-01	17
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC DURANT L'EXERCICE FINANCIER	23
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC ET RÉGLÉES DURANT L'EXERCICE	31
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC, MAIS NON RÉGLÉES AU 06-03-31	9
PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉGLÉS AU 06-03-31	1

RÉSULTATS DES PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

PLAINTES RÉGLÉES HORS COUR	27
PLAINTES AYANT FAIT L'OBJET D'UN PROCÈS	4
DÉCISIONS RENDUES EN FAVEUR DE L'OAQ	4
PLAINTES RETIRÉES DANS LE CADRE DE NÉGOCIATIONS, EN VU DE RÉGLEMENTS HORS COUR	12

INFRACTIONS PERPÉTRÉES

INFRACTIONS PRÉSUMÉES

PLAINTES EN ATTENTE D'UN RÉGLEMENT OU D'UN PROCÈS

LOI SUR LES ARCHITECTES (L.R.Q., C. A-21)

ARTICLE 15 A)	4	2
ARTICLE 15 B)	3	0
ARTICLE 15 C)	1	0
ARTICLE 15 D)	1	1
ARTICLE 15 E)	3	1
ARTICLE 17	7	5
TOTAL	19	9

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENTE
LOUISE JOUBERT

MEMBRES
PATRICE BEAUCHEMIN
J. RAYMOND DAHER
ALAIN LETUVÉ

INSPECTEURS CONTRACTUELS
HUBERT CHAMBERLAND
RENÉ LAGACÉ
ALAIN LETUVÉ

INSPECTEUR ET SECRÉTAIRE
ALAIN LAFLEUR

Le Comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité conseille le Bureau sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

En 2005-2006, 148 établissements regroupant 207 membres ont fait l'objet de visites d'inspection. Parallèlement, 14 enquêtes sur la compétence ont donné lieu à 12 visites concernant 20 architectes. Les visites d'inspection et d'enquête ont été effectuées dans les régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Montréal, Outaouais et Québec.

Des 207 architectes soumis à l'inspection, 175 étaient patrons, 27 étaient employés de bureaux d'architectes, un était employé ailleurs que dans un bureau d'architecture et quatre étaient pigistes. La taille des bureaux variait de 1 à 14 architectes et 102 des 148 bureaux ne comportaient qu'un seul membre.

Au chapitre des enquêtes sur la compétence, 6 des 14 enquêtes entreprises sont complétées. L'une de ces enquêtes s'est soldée par une recommandation du comité à l'effet qu'un stage et des cours de perfectionnement soient imposés au membre et que son permis soit suspendu pendant cette période; deux enquêtes se sont terminées par suite de la décision des architectes de cesser de pratiquer. Enfin, trois enquêtes ont été conclues par des recommandations et des mises en garde adressées aux membres concernés. Précisons que 8 des 14 enquêtes doivent être approfondies.

Durant l'exercice 2005-2006, pour suppléer aux services de l'inspecteur permanent, le comité a fait appel à trois inspecteurs contractuels. Une partie importante des visites a ainsi été confiée à trois architectes ayant une bonne connaissance de l'inspection professionnelle. Le comité a constaté que le recours aux services d'architectes chevronnés offre l'occasion aux membres qui reçoivent une visite d'inspection d'échanger sur divers aspects de leur pratique avec des collègues d'expérience. Cette façon de faire a été mise en place au cours de l'exercice précédent; les outils de vérification et les mécanismes de coordination ont donc pu être raffinés en 2005-2006.

Le questionnaire d'autoévaluation a été transmis à 300 architectes. Rappelons que cette opération se veut complémentaire à la visite d'inspection générale. D'une part, les réponses au questionnaire servent à la planification des visites d'inspection. D'autre part, l'exercice d'autoévaluation permet à l'architecte de réfléchir à l'état de sa pratique et de déterminer jusqu'à quel point ses connaissances et l'organisation de son bureau doivent être mises à jour.

De façon générale, l'inspection professionnelle a permis de constater que la profession d'architecte est exercée selon les règles admises. Les inspecteurs ont signalé aux architectes recevant leur visite des observations sur la tenue de leur bureau, en particulier quant à la nécessité d'établir des contrats et des documents de construction clairs en plus d'apporter une attention au registre de mandats. En ce qui concerne le respect de la déontologie, des ajustements sont parfois nécessaires, notamment en matière de publicité et d'authentification de documents. Les inspecteurs suggèrent souvent aux membres de se référer au *Manuel canadien de pratique de l'architecture*.

Louise Joubert
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE

MEMBRES
PIERRE BEAUPRÉ, PRÉSIDENT
LOUISE AMIOT
NORMAND PRATTE
PIERRE DESCOTEAUX (AAPPQ)
JEAN TARDIF

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT

COLLABORATEURS
LOUISE BARRETTE, SYNDIQUE
RENÉ CRÊTE, SYNDIC ADJOINT

L'évolution de la profession et certaines modifications au Code des professions font en sorte que le Code de déontologie des architectes doit être actualisé. L'utilisation de l'informatique ainsi que la possibilité imminente d'exercer au sein de sociétés à responsabilité limitée font partie des éléments auxquels le groupe de travail doit porter une attention particulière.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le groupe de travail sur le Code de déontologie a tenu trois réunions. Le groupe de travail poursuivra ses travaux au cours de l'exercice 2006-2007.

Jean-Pierre Dumont
Groupe de travail sur le Code de déontologie

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENTS

GILLES PRUD'HOMME

MEMBRES

ALAIN BERGERON

MICHEL BOUDREAU

JEAN-PIERRE CHUPIN

MEHDI GHAFOURI

HAL INGBERG

Dans le respect de la mission et des valeurs et principes de l'Ordre, et sous l'autorité de son président, le Comité des concours conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours de même que sur les modalités d'application de ce dernier. Le comité assure la formation des conseillers professionnels, non seulement en vue d'une amélioration des compétences, mais aussi de la création d'une relève. Le comité assume également un rôle de promotion des concours.

Pendant l'exercice 2005-2006, le Comité des concours s'est principalement consacré à la révision du Guide des concours. Une réflexion sur les enjeux théoriques et stratégiques, ainsi que sur les orientations générales de la politique des concours d'architecture au Québec faisait partie de ce mandat. Dans ce contexte, le Comité des concours se veut un pôle de rassemblement et de diffusion de l'information sur les concours d'architecture au Québec. Des liens ont été établis avec l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), qui poursuit actuellement une révision de son propre règlement, afin d'harmoniser l'encadrement des concours partout au Canada.

Le comité a poursuivi sa démarche sur la définition des enjeux et sur la planification d'une stratégie visant à promouvoir et à valoriser le recours systématique à ce mode d'attribution de la commande d'architecture par la plupart des marchés publics.

Gilles Prud'homme

Président du Comité des concours

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS

MEMBRES

PAUL BAILLARGEON

JOSEPH BAKER

PIERRE BEAUPRÉ

DENIS BOUCHARD

HUBERT CHAMBERLAND

MARVIN COHEN

ODILE GAGNON-HÉNAULT

CLAUDE HAMELIN LALONDE

HENRI-P. LABELLE

JEAN-LOUIS LALONDE

BERNARD McNAMARA

JOSETTE MICHAUD

JACQUES REEVES

PAUL-ANDRÉ TÊTREAU

PAUL-O. TRÉPANIÉ

Le Collège des présidents regroupe les anciens présidents de l'Ordre des architectes du Québec. Il se réunit une fois par année pour constituer le jury de la bourse du Collège des présidents. Depuis 1987, cette bourse est décernée annuellement par l'Ordre à un diplômé en architecture au talent prometteur afin de lui permettre de réaliser un voyage d'études.

La bourse 2005-2006 de 6 850 \$ a été attribuée à Ilana Altman, diplômée en architecture de l'Université McGill, pour la qualité de son projet intitulé *The City Within the City: An Investigation into the Changing Nature of Hotel Architecture*. La bourse lui a été remise lors de l'assemblée générale 2005.

Pierre Lacerte

Responsable des communications

PRÉSIDENT EN EXERCICE

ANDRÉ BOURASSA

SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE DUMONT

CENTRE DE SOINS AMBULATOIRES DE L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
MONTREAL

LE CONSORTIUM :

LES ARCHITECTES TÊTREAU PARENT LANGUEDOC ET ASSOCIÉS
ALLAIRE BERGERON COURCHESNE PERRAS ARCHITECTES

PHOTOGRAPHE FRANÇOIS BASTIEN



COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE

CAROLE SCHEFFER

MEMBRES

PAULE BOUTIN

GIOVANNI DIODATI

MARTIN HOULE

(DEPUIS AOÛT 2005)

LOUIS LEDUC

(JUSQU'EN MAI 2005)

RICHARD LAFONTAINE

SECRÉTAIRE

CLÉMENCE LAROCHELLE

DÉLÉGUÉ

DU FONDS DES ARCHITECTES

PIERRE-ANDRÉ PAQUIN

Le Comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité de la formation continue a tenu huit réunions. Il a concentré ses efforts sur les nouvelles activités de formation en s'appuyant sur les principes directeurs que sont l'efficacité, la variété et l'accessibilité. Il a fait en sorte que le programme permette aux architectes d'approfondir leurs connaissances, en plus d'acquiescer ou de maintenir les compétences qui leur permettront de faire face aux enjeux présents et futurs.

Quant au sous-comité créé en 2004-2005, il a poursuivi les travaux liés au projet de règlement de la formation continue obligatoire des architectes. À cet effet, il a diffusé un avis de consultation

réglementaire auprès de l'ensemble des membres en décembre 2005. Les commentaires reçus ont été transmis au Bureau. Le sous-comité s'est aussi penché sur la tarification des formations.

La responsable de la formation continue et un membre du comité de travail ont assisté, le 16 septembre 2005, à une table ronde sous l'égide de l'Institut Royal d'Architecture du Canada. L'objectif était d'examiner les problèmes liés à la formation continue et d'amorcer un dialogue pouvant mener à une plus grande harmonisation des différents systèmes de formation continue proposés par les divers organismes réglementaires.

En juin dernier, le Forum des architectes 2005 qui s'est tenu à Montréal a été un événement de rencontre et de dialogue entre les architectes. Le comité y a présenté neuf activités de formation.

La collaboration entreprise avec le Fonds des architectes afin de développer des activités de formation à caractère préventif se poursuit.

Clémence LaRochelle

Responsable de la formation continue

FORMATION CONTINUE – ACTIVITÉS OFFERTES PENDANT L'EXERCICE 2005-2006

NOM DE L'ACTIVITÉ (PARTENAIRES)	LIEU	SESSION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
LE BÂTIMENT AGRICOLE : ASPECTS LÉGAUX, CONCEPTION ET RÉALISATION	DRUMMONDVILLE	P 2005	12
SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	QUÉBEC	P 2005	10
	MONTRÉAL	A 2005	18
CODE DE CONSTRUCTION, CHAPITRE I, BÂTIMENT PARTIES 3 ET 10 (CEGQ/OAQ)	MONTRÉAL	P 2005	18
		A 2005	16
	QUÉBEC	H 2006	12
	MONTRÉAL	H 2006	11
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CONCEPTION SANS OBSTACLES	QUÉBEC	P 2005	15
	MONTRÉAL	P 2005	24
LE COMITÉ CONSULTATIF : PARTENAIRE OU MAL NÉCESSAIRE*	MONTRÉAL	P 2005	17
PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DE CONFLITS	MONTRÉAL	P 2005	20
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION*	SHERBROOKE	A 2005	18
ORGANISATION ET TENUE DE BUREAU D'ARCHITECTE*	MONTRÉAL	P 2005	19
LE LOBBYISME ET LES ARCHITECTES : DE NOUVELLES RÈGLES À CONNAÎTRE ET À RESPECTER*	MONTRÉAL	P 2005	15
GUIDE DE GESTION DES ARCHIVES DU BUREAU D'ARCHITECTE*	MONTRÉAL	P 2005	20
DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS : POURQUOI ET COMMENT BÂTIR UNE RELATION PRODUCTIVE AU QUOTIDIEN*	MONTRÉAL	P 2005	20
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : LE CADRE JURIDIQUE	MONTRÉAL	P 2005	23
		A 2005	22
L'ÉCOUTE COMME OUTIL ESSENTIEL DE LA RELATION AVEC LE CLIENT*	MONTRÉAL	P 2005	25
LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE ET LES PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS (PPP)*	MONTRÉAL	P 2005	66
PRÉPARATION AUX EXAMENS GRAPHIQUES NCARB*	MONTRÉAL	É 2005	54
ATELIER DE SURVEILLANCE DE CHANTIER	MONTRÉAL	A 2005	25
RÈGLEMENTATION DU BÂTIMENT	MONTRÉAL	A 2005	18
ÉVALUER ET MAÎTRISER LES RISQUES DANS VOS PROJETS DE CONSTRUCTION*	MONTRÉAL	A 2005	12
COURS DE STRUCTURE : AIDE AUX EXAMENS*	MONTRÉAL	A 2005	46
		H 2006	37
DÉMARRAGE D'UN BUREAU D'ARCHITECTE*	QUÉBEC	A 2005	14
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : L'EXÉCUTION DES TRAVAUX	MONTRÉAL	A 2005	18
GESTION DE L'AMIANTE : DE LA PLANIFICATION À LA RÉALISATION DES TRAVAUX*	MONTRÉAL	A 2005	12
	SHERBROOKE	A 2005	20
	MONTRÉAL	A 2005	46
		H 2006	37
ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE*			
CODE DE CONSTRUCTION : MEZZANINES ET AIRES COMMUNICANTES*	(CLASSE VIRTUELLE) RÉGION	A 2005	19
	MONTRÉAL	H 2006	24
	(CLASSE VIRTUELLE) RÉGION	H 2006	18
LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE : APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX	MONTRÉAL	A 2005	16
ATELIER DE RÉDACTION DE DEVIS	MONTRÉAL	A 2005	19
GESTION DE PROJET*	MONTRÉAL	H 2006	25

NOMBRE D'ACTIVITÉS : 26

NOMBRE DE SESSIONS : 38

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS :

861

COMITÉ DES TECHNIQUES ET BÂTIMENTS DURABLES

COPRÉSIDENTS

VOULI MAMFREDIS

RICHARD TREMPÉ

MEMBRES

PATRICE AUDET-LAPOINTE

ALEXANDRE BLOUIN

GUYLAINE DESMARAIS

HUGO NORMAND

LYSE MIREILLE TREMBLAY

COLLABORATEURS

AUDREY MONTY, STAGIAIRE

Le Comité des techniques et bâtiments durables exerce une veille informationnelle portant sur les matériaux et leurs techniques de construction dans l'optique du développement durable et de l'architecture écologique. Cette veille concerne également la législation s'appliquant au domaine. Le comité informe le Bureau de l'Ordre des enjeux primordiaux dans ce secteur et propose des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres.

L'exercice 2005-2006 a été une année de renouvellement des membres, ce qui assure au comité une relève solide et bien au fait des défis qui l'attendent.

Le Comité des techniques et bâtiments durables a poursuivi sa participation à différents organismes, notamment le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), Leed Québec, le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ), l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ), l'Association de la construction du Québec (ACQ). Par cette présence continue, le Comité assure un lien entre l'Ordre et certains des acteurs principaux du domaine de la construction et, en particulier, du développement durable et de la science du bâtiment.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité a planifié les conférences des Mardis Verts en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Il a innové en organisant, entre autres, un débat sur le thème « Le développement durable au Québec, où en sommes-nous? ». Les conférences ont aussi fait l'objet d'articles dans le bulletin *Esquisses*.

Le comité a collaboré à la rédaction et au dépôt du mémoire présenté par l'Ordre sur le plan de développement durable, à la fois lors des audiences publiques, au printemps 2005, et à l'Assemblée nationale, en décembre dernier.

En partenariat avec le Chapitre du Québec du CBDCa, le Comité a mis sur pied des visites guidées de bâtiments écologiques animées par L'Autre Montréal. Ces visites se sont déroulées dans le cadre de l'événement « Comment bâtir post Kyoto », lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Montréal, en novembre dernier. Le comité désire poursuivre ce type d'activité, et éventuellement en proposer de nouvelles dans le cadre de la formation continue.

Le comité s'est d'ailleurs aussi penché sur le projet de règlement sur la formation continue obligatoire des architectes. Il entend mettre à profit les ressources de ses membres auprès du Comité de la formation continue, pour favoriser des activités visant certains aspects de la pratique, dont le développement durable, la science du bâtiment et l'entretien et le maintien des immeubles.

L'étude portant sur l'évaluation des panneaux de revêtement intermédiaire s'est poursuivie. Le comité en est à la compilation des données. On se rappellera qu'il s'agit d'une étude qui permettra d'éclairer les architectes sur les impacts résultant du choix d'un matériau. La grille d'analyse est basée sur des critères aussi bien environnementaux que techniques.

Le comité entend poursuivre son implication dans la diffusion en matière de science du bâtiment et de développement durable, par l'intermédiaire du bulletin *Esquisses* ou du site Web de l'Ordre. Sur ce dernier point, le comité développe actuellement, en collaboration avec l'Ordre, une stratégie qui vise à faciliter les liens et l'accès aux différentes sources du Web traitant de ces aspects, pour les membres de l'Ordre comme pour le public.

Vouli Mamfredis et Richard Trempe

Coprésidents du Comité des techniques et bâtiments durables

COMITÉ RÉGIONAL DE QUÉBEC

PRÉSIDENT

MARTIN HOUDE

MEMBRES

ÉVELYNE DESCHAMPS

LOUIS LEDUC

SERGE LÉPINE

JEAN-YVES RICHARD

SABIHA TORUN

Le Comité régional de l'Ordre des architectes du Québec (CROAQ) fait la promotion de l'architecture auprès du public dans la région de Québec. Il offre aux architectes de Québec diverses activités de rencontre et de développement.

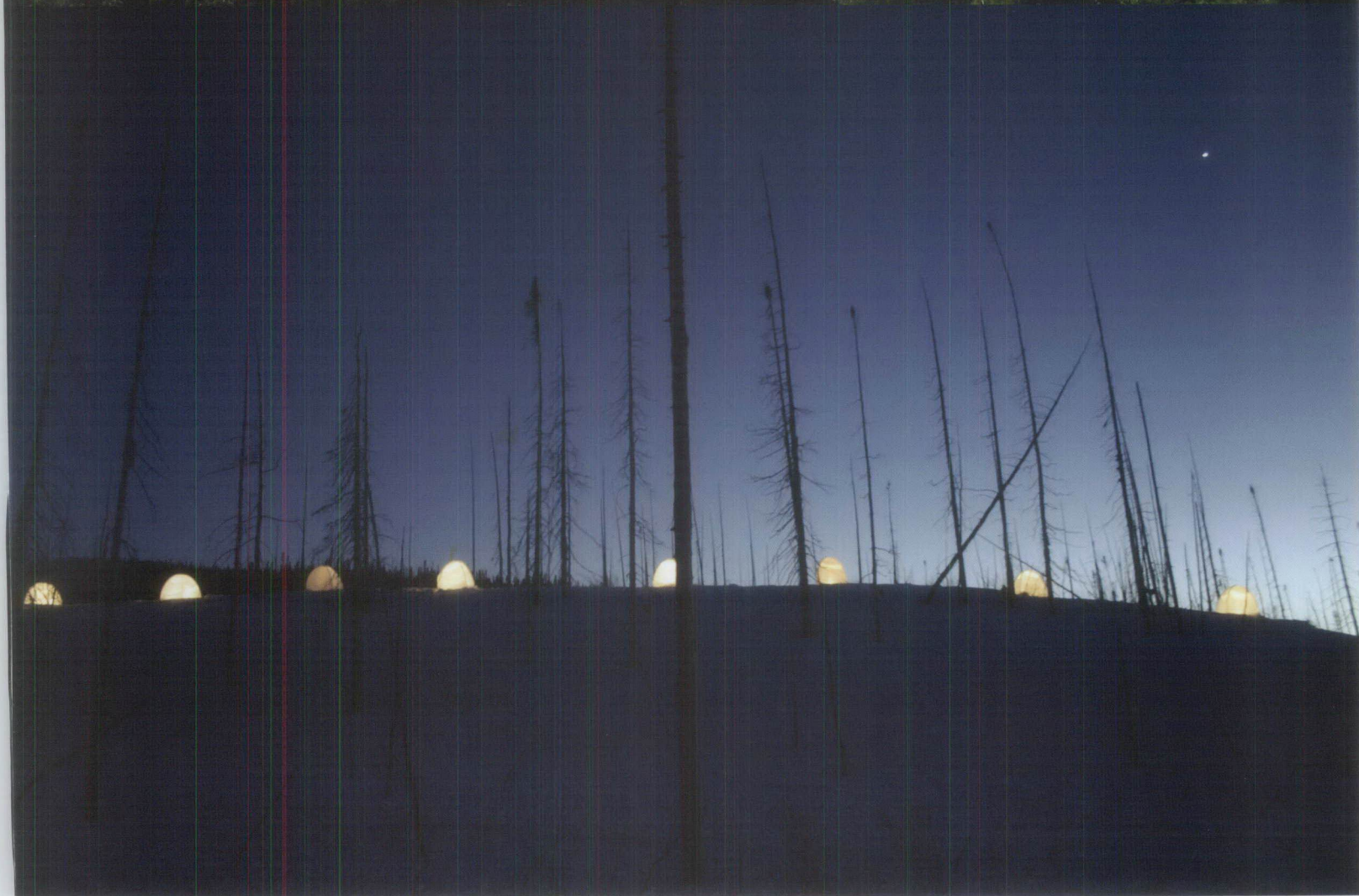
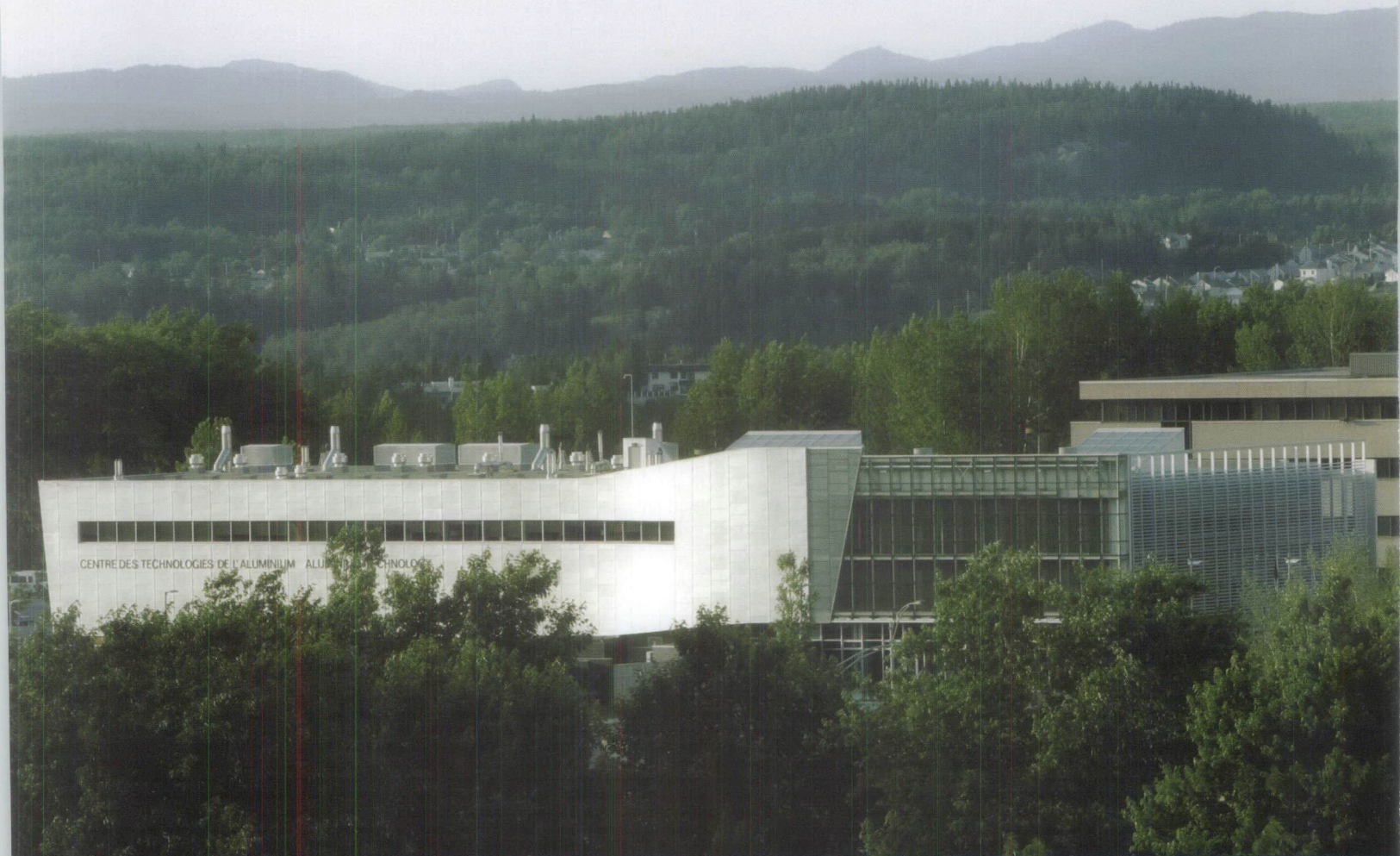
Le CROAQ continue de soutenir le développement dans la région de Québec en préparant avec Devis Construction Canada (DCC) des conférences mensuelles qui prennent la forme de cinq-à-sept. Le comité profite de ces occasions pour sensibiliser les entrepreneurs et les manufacturiers à la pratique des architectes dans le monde de la construction. Ces conférences sont commanditées par des manufacturiers ou des entrepreneurs dont les activités sont liées aux sujets traités.

Le CROAQ s'assure de maintenir le contact avec les membres en les informant par courriel de ce qui se passe dans la région de Québec au niveau de la construction. Le CROAQ est toujours membre de la Chambre de commerce de Québec. Ce positionnement permet aux gens d'affaires de prendre conscience du fait que les architectes sont représentés et pleinement engagés dans le développement régional.

Le Festival international du film sur l'art (FIFA) de Montréal a permis l'organisation, à Québec, du Festival des films d'architecture. Évelyne Deschamps était responsable de cette activité qui, le 12 mai 2005, a attiré plus de 80 personnes au Musée national des beaux-arts du Québec. Le CROAQ a également remis un prix de 500 \$ à des étudiants méritants de l'École d'architecture de l'Université Laval.

Martin Houde

Président du Comité régional de l'Ordre des architectes du Québec



GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA PROFESSION

PRÉSIDENT
NORMAND PRATTE

MEMBRES
MAGGY APOLLON
CAROLE SCHEFFER

COLLABORATEUR
PIERRE LACERTE

EXPERT-CONSEIL
PIERRE CARDINAL

Le Groupe de travail sur la valorisation de l'architecture et de la profession a été créé à l'automne 2003. Il a le mandat de mettre en œuvre une stratégie de communications destinée à valoriser l'architecture et la profession tout en respectant les budgets adoptés par le Bureau.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le groupe de travail a concentré ses efforts sur son plan d'action. Guidé par un cabinet d'experts-conseils en communication, le groupe a contacté tous les organismes qui ont à cœur les intérêts de la profession. En plus du Bureau et de la permanence de l'OAQ, l'Association des architectes en pratique privée (AAPPQ), l'Association des stagiaires du Québec (ASAQ), les écoles d'architecture de Québec et de Montréal ainsi que le Fonds des architectes se sont impliqués.

Le groupe a travaillé à la mise sur pied de tables régionales composées d'architectes qui exercent dans différents secteurs d'activité, de stagiaires, d'enseignants et de représentants

des écoles d'architecture. Ces tables feront le relais dans leur région et permettront d'assurer le rayonnement de la profession partout au Québec, tant auprès des donneurs d'ouvrage que de la population en général. Il y a actuellement cinq tables régionales : Montréal, Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières et Gatineau.

Afin de s'ajuster aux nombreux changements que connaît la profession, le groupe de travail a entrepris de réviser la palette des services que les architectes sont en mesure d'offrir. Cette révision se fait avec le concours de certains architectes en pratique privée, de gestionnaires et de donneurs d'ouvrage. Elle permettra de déterminer comment les architectes doivent se positionner pour prendre la place qui leur revient et assurer la pérennité de leur profession.

Pierre Lacerte
Responsable des communications

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENT
NORMAND PRATTE

MEMBRES
PIERRE CORRIVEAU
GUY LECLERC
RÉMI MORENCY
CAROLE SCHEFFER

REPRÉSENTANTS
DE LA PERMANENCE
DANIEL CHEVARIE
PIERRE LACERTE

CONSULTANTE EXTERNE
SYLVIE CHAMPEAU

Le Groupe de travail sur le programme des Prix d'excellence en architecture a le mandat de travailler à la réalisation du programme tout en respectant les budgets adoptés par le Bureau.

Le programme des Prix d'excellence affiche un bilan très positif pour le dernier exercice. Près de 4 000 personnes ont participé au vote du Choix du public. Pas moins de 13 000 visiteurs ont fureté sur le site Internet de l'OAQ afin de découvrir les œuvres architecturales en lice pour l'édition 2005. C'est sans compter les conférences publiques, qui ont fait salles comblées, la participation

et l'implication accrues des architectes aux différentes étapes du processus et, enfin, les quelque 800 personnes qui ont participé aux festivités. En ce qui concerne la couverture médiatique, 46 publications, 17 émissions radiophoniques et six reportages télévisés ont traité des Prix d'excellence. Somme toute, l'événement a récolté des retombées de près de deux millions de dollars en valeur médiatique et a rejoint un indice d'écoute équivalent à 10 millions de personnes.

Pierre Lacerte
Responsable des communications

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN DU NCARB

PRÉSIDENT
PIERRE BEAUPRÉ

MEMBRES
FRÉDÉRIC CARRIER
LAURENCE HETTEL
CAROLINE LAJOIE
BERNARD McNAMARA
CAROLE SCHEFFER
ÉMILIE VACHON
MARIE-JOSÉE BERGERON (ASAQ)

SECRÉTAIRES
JEAN-PIERRE DUMONT
CAROLE GIARD

Le Groupe de travail sur l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) a été créé en 2004-2005 avec le mandat de mener une réflexion sur cet examen et sur la pertinence de maintenir sa réussite comme condition d'admission à l'OAQ.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le groupe de travail a tenu une réunion et une conférence téléphonique. Le président et certains de ses membres ont aussi rencontré les représentants d'autres ordres d'architectes du Canada et une dizaine de jeunes architectes ayant accompli l'examen du NCARB. Un important travail de recherche et de documentation a également été effectué par la permanence de l'Ordre.

Le groupe de travail a conclu son mandat en déposant au Bureau, à l'été 2005, un rapport détaillé de la situation accompagné des recommandations à mettre en œuvre pour corriger les problèmes constatés. Le Bureau a adopté l'essentiel de ces recommandations et demandé qu'elles soient transmises aux autres ordres d'architectes du Canada en vue d'une prise de position commune à l'égard du NCARB.

Jean-Pierre Dumont, secrétaire

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN D'ADMISSION À L'OAQ

PRÉSIDENT
ANDRÉ BOURASSA

MEMBRES
PIERRE CORRIVEAU
NATHALIE DION
LAURENCE HETTEL
JEAN TARDIF

SECRÉTAIRES
JEAN-PIERRE DUMONT
CAROLE GIARD

Le Groupe de travail sur l'examen d'admission à l'OAQ a été créé par le Bureau à sa réunion du 7 octobre 2005. Son mandat est de mener une réflexion sur ce que devrait comporter un nouvel examen d'admission et de tracer les grandes lignes de l'administration d'un tel examen. Ce groupe de travail a été mis sur pied dans la foulée de la réflexion du Groupe de travail sur l'examen du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) et de la démarche entreprise avec les autres ordres et associations d'architectes du Canada en vue de corriger les problèmes soulevés à propos de l'examen actuel. Le groupe avait aussi pour tâche de déterminer les compétences qu'il importe de vérifier au moyen de l'examen d'admission et de prévoir un plan de travail, accompagné d'un échéancier et d'un budget, pour la préparation et la mise en application d'un nouvel examen d'admission à l'OAQ.

À la suite de deux réunions tenues en novembre, le groupe de travail a recommandé au Bureau d'adopter ces directives :

1. Que l'examen d'admission à l'OAQ soit sous le contrôle réel de l'OAQ quant à son contenu, sa forme et son administration
2. Que l'examen d'admission à l'OAQ soit développé en fonction du programme de stage en architecture et ne soit pas une réévaluation des connaissances acquises à l'université
3. Que l'examen porte en outre sur les éléments suivants :
 - Code de construction du Québec
 - Aspects juridiques de la pratique de l'architecture au Québec, dont la déontologie et la responsabilité professionnelle
 - Préoccupations environnementales, qualité de l'air et développement durable
 - Documents de conception et de construction
 - Programmation : compréhension du programme, analyse des besoins du client
 - Étude de l'emplacement et de l'environnement
 - Coordination des systèmes d'ingénierie : lecture des plans, compréhension des systèmes
 - Estimation du coût des travaux
 - Étude de la réglementation applicable
 - Dessins d'exécution : conception de détails, d'enveloppe, techniques de construction, transmission des connaissances techniques par des plans et devis clairs
 - Devis descriptif et recherche sur les matériaux
 - Administration du contrat de construction
 - Appel d'offres et négociation de contrat
 - Phase de la construction — Bureau : formulaires d'administration de contrat
 - Phase de la construction — Chantier : connaissance des matériaux, échéancier, surveillance
 - Gestion
 - Gestion de projet, gestion de bureau : tenue de bureau, tenue de dossiers, marketing

4. Que l'utilisation de documents soit permise lors de l'examen et que l'examen vise en outre à vérifier la connaissance et la maîtrise du candidat des outils et de la documentation utilisés par l'architecte dans le cadre de sa pratique
5. Que l'examen soit conçu en fonction de la législation et du contexte de pratique québécois
6. Que l'examen soit un amalgame de questions et de mises en situation afin de vérifier les habiletés acquises au cours du stage et la capacité du futur architecte à intégrer des notions théoriques au sein d'un contexte pratique
7. Que l'examen soit préparé par un groupe d'examineurs qui soit, au besoin, multidisciplinaire
8. Que l'examen soit réparti sur deux jours et composé de trois à quatre parties
9. Que l'examen soit administré au moins une fois l'an
10. Que l'examen ne soit pas nécessairement sous forme informatique
11. Que l'examen soit développé dans les deux langues (anglais et français)

Par ailleurs, l'approche préconisée n'exclut pas le développement en commun d'un examen canadien. Le groupe de travail serait favorable à ce que les ordres et associations d'architectes du Canada mettent en commun leurs ressources pour développer une banque de questions. Il reviendrait cependant à l'OAQ d'administrer l'examen destiné à ses futurs membres.

Quant au plan de travail, la première étape est de partager avec les autres ordres et associations d'architectes du Canada le résultat de ces réflexions et de vérifier leur ouverture à la démarche entreprise. En parallèle, le NCARB devrait être officiellement informé et sensibilisé aux problèmes soulevés.

Carole Giard, registraire

LES COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable des relations avec les médias, de l'organisation d'événements, de la cueillette et de la diffusion d'information reliée au monde de l'architecture. Il constitue une interface entre l'Ordre, ses membres et le grand public. Il exerce une veille médiatique portant sur les événements, les manifestations, les parutions d'articles touchant l'architecture. Il élabore et coordonne la conception du bulletin Esquisses, du rapport annuel et des autres documents nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation. Il voit à la mise à jour de l'information diffusée sur le site Web de l'Ordre. Le Service des communications s'affaire aussi à maintenir et à développer les liens entre les différentes instances de l'Ordre des architectes. Il transmet aux responsables de la permanence, des comités ou des groupes de travail toute information susceptible de leur être utile dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Service des communications s'est rapproché encore davantage des membres de l'Ordre en créant *Élévation*, un bulletin électronique destiné aux architectes et stagiaires en architecture du Québec. D'une grande souplesse, ce nouveau bulletin permet de transmettre plus rapidement aux membres des renseignements d'intérêt général sur des activités de formation, des événements, des concours et des offres d'emploi. Le service des communications y diffuse des nouvelles brèves concernant les activités de l'Ordre, en plus de donner accès aux différents documents élaborés par l'Ordre dans le cadre des consultations publiques auxquelles il a participé. On traite aussi dans ce bulletin d'autres sujets tels que la valorisation de la profession, l'assemblée générale et les Prix d'excellence. *Élévation* est acheminé mensuellement à tous les membres ayant une adresse courriel.

Le Service des communications a orchestré plusieurs événements au cours de l'exercice 2005-2006. La bourse du Collège des présidents et le prix Thomas-Baillairgé ont été décernés dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre, en juin 2005. La Médaille du mérite a été dévoilée à l'automne 2005, lors du cocktail des collaborateurs.

Le Service des communications a aussi organisé deux tables rondes sur les partenariats publics-privés dans le cadre des événements Contech qui se sont tenus à Montréal et à Québec en novembre 2005. Architectes, entrepreneurs et donneurs d'ouvrages publics et privés ont débattu des avantages et des inconvénients que représente la formation de partenariats publics-privés dans le domaine de la construction.

Par son envergure sans précédent, la 23^e édition des Prix d'excellence en architecture a été un enjeu majeur pour le Service des communications. Le plan de valorisation de l'architecture s'est également avéré un dossier de premier plan.

Finalement, au cours de l'exercice, le Service des communications a modifié la grille graphique du bulletin *Esquisses* afin de le rendre plus attrayant et plus convivial pour ses lecteurs.

Pierre Lacerte
Responsable des communication

GÉOMÉTRIE BLEUE
HÂVRE-AUX-MAISONS, ÎLES-DE-LA-MADELINE
YIACOVARIS HAMELIN ARCHITECTES YH2
PHOTOGRAPHE PHILIPPE SAHAROFF

DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE
SAINTE-CROIX, QUÉBEC
ALLAIRE, BERGERON, COURCHESNE, PERRAS, GAGNÉ, MOREAU
ABCP ARCHITECTURE + URBANISME
PHOTOGRAPHES LOUISE TANGLUAY, PAUL DIONNE

RÉSIDENCE CANTIN – COLLIN
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, QUÉBEC
CROFT PELLETIER ARCHITECTES

NOUVEAU PAVILLON DES ARTS ET SCIENCES DU COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE
DOLLARD-DES-ORMEAUX, MONTRÉAL
FRANÇOIS PAUL ÉMOND, ARCHITECTE É K M ARCHITECTURE
PHOTOGRAPHE MICHEL BRUNELLE

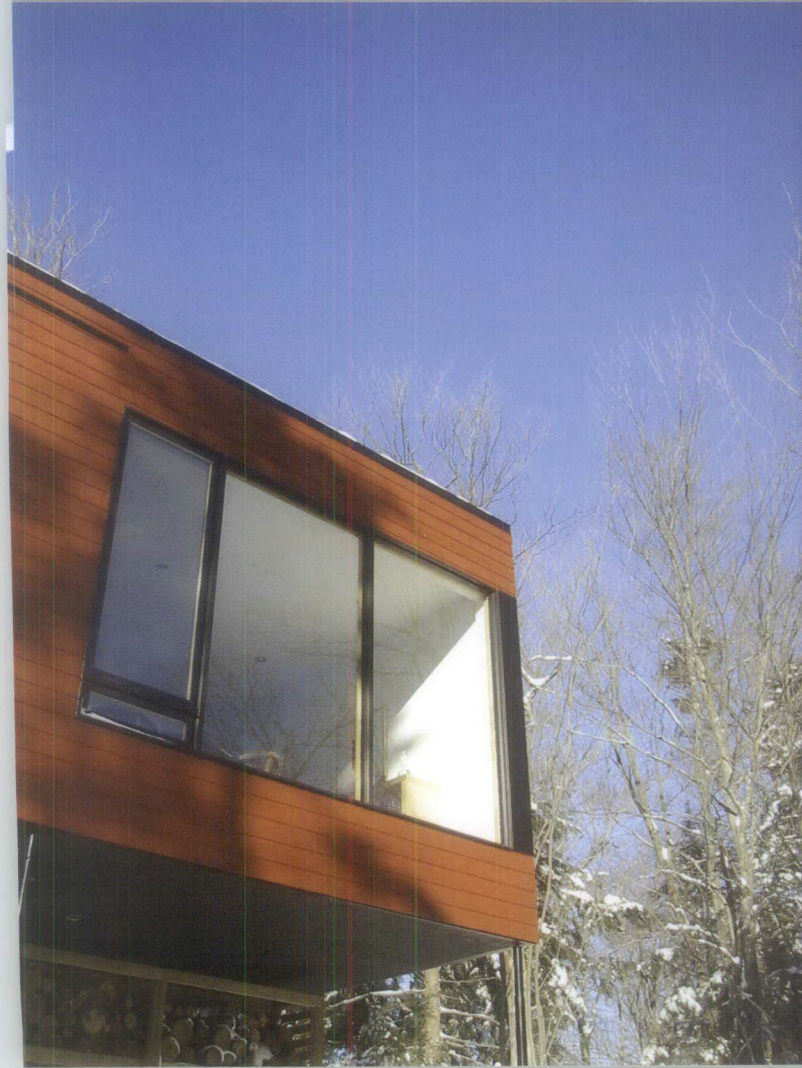
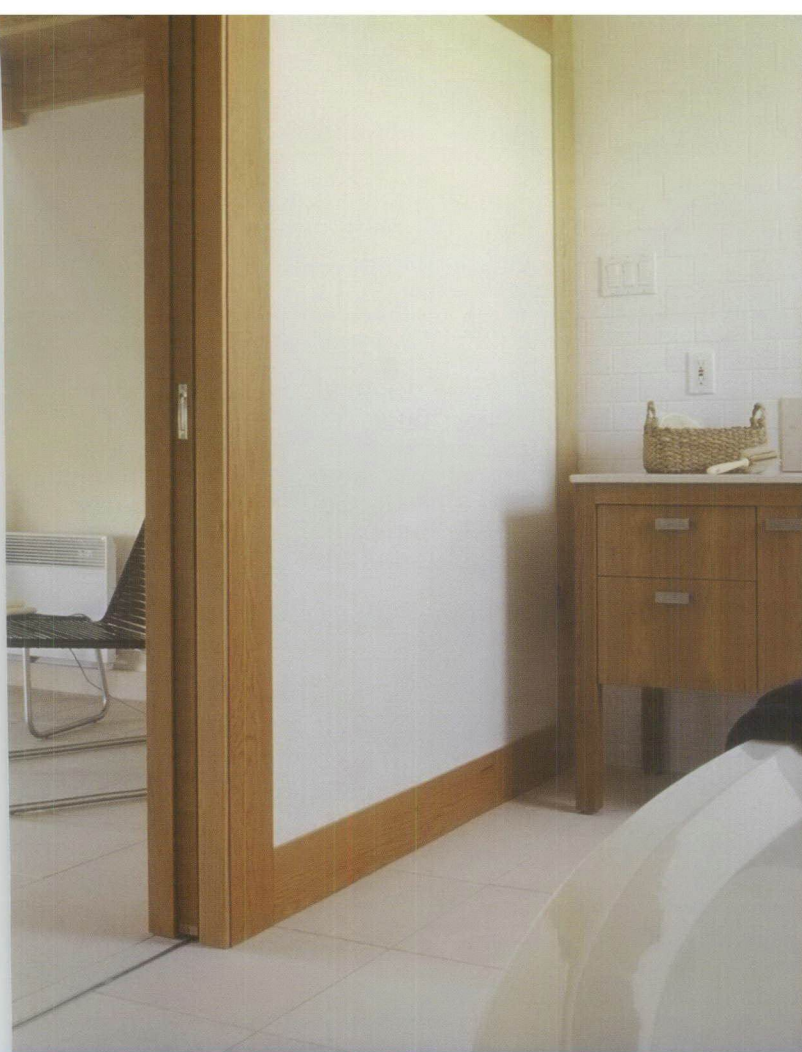


TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS 34	BISSON, MARTIN CAOUILLE, JEAN-PHILIPPE CHABOT, MARC COLUCCIO, GREGORY PAUL COUSINEAU, ANTOINE DE GRANDPRÉ, GYSLAINE DEMERS, CHATHERINE	DESCHÈNES, MARIE-JOSÉE DUGAL, THIERRY DULAC, MÉLANIE EMOND, YVES FOISY, JEAN-PHILIPPE FRASER, COLIN GARON, SÉBASTIEN	GRANDBOIS, EDITH GROB, JEAN-DANIEL HAMELIN, JEAN-LOU JUDAH, ILANA LALONDE, BENOIT LAMONTAGNE, PHILIPPE LAPORTE, DIANE	LESSARD, STÉPHANE B. LIRETTE, KARINE LONGPRÉ, ANNIE LORTIE, LOUIS VINCENT MCCOMBER, LAURENT MEADORS, RANDOLF MILOT, MATHIEU	RADULESCU, TUDOR RATTÉ, JÉRÔME SIKORSKI, KIMBERLY JOY THIBODEAU, NATHALIE VAILLANCOURT, JOSÉE VILANDRÉ, ANNIE
-----------------------------------	--	--	---	---	--

RÉINSCRIPTIONS : 31

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON-CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE : 12

RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE : 1

DÉMISSIONS : 34

DÉCÈS : 5

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

CARAGIANIS, KIMON LABBÉ, NICOL LAFONTAINE, FRANÇOIS LONGPRÉ, CLAUDE SIMARD, ROBERT

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE	NOMBRE DE MEMBRES AU RAPPORT ANNUEL 2004-2005	2 755
	AJUSTEMENT À UN EXERCICE PRÉCÉDENT	(2)
	NOMBRE DE MEMBRES EN DÉBUT D'EXERCICE	2 753
	NOUVEAUX PERMIS D'EXERCICE	34
	RÉINSCRIPTIONS	31
	DÉMISSIONS	(34)
	RADIATIONS	(13)
	DÉCÈS	(5)
	NOMBRE DE MEMBRES EN FIN D'EXERCICE	2 766
	PERMIS TEMPORAIRE	1
	AUTORISATION SPÉCIALE	0

STATISTIQUES

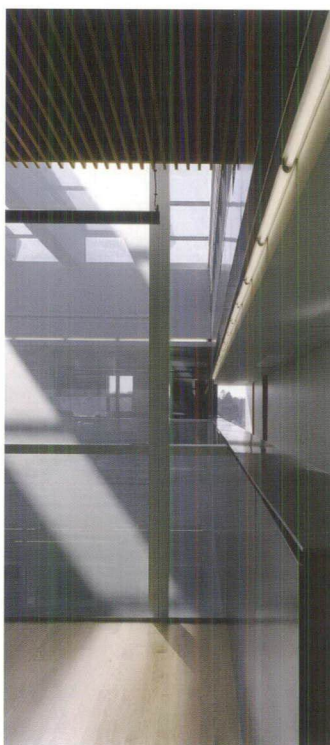
AU 31 MARS 2006

RÉPARTITION PAR SEXE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	2 081	685	2 766	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14	3	17
RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGES				BAS SAINT-LAURENT	21	1	22
25 À 29 ANS	14	9	23	CENTRE-DU-QUÉBEC	17	5	21
30 À 34 ANS	68	85	153	CHAUDIÈRE-APPALACHES	50	10	60
35 À 39 ANS	183	155	338	CÔTE-NORD	5	1	6
40 À 44 ANS	294	179	473	ESTRIE	42	14	56
45 À 49 ANS	368	132	500	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	147	64	211
50 À 54 ANS	381	80	461	GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE	7	2	9
55 À 59 ANS	290	24	314	LANAUDIÈRE	42	8	50
60 À 64 ANS	197	8	205	LAURENTIDES	66	15	81
65 ANS ET PLUS	286	13	299	LAVAL	61	15	76
RÉPARTITION PAR LANGUE DE CORRESPONDANCE				MAURICIE – BOIS-FRANC	30	8	38
ANGLAIS	306	78	384	MONTÉRÉGIE	170	62	232
FRANÇAIS	1 775	607	2 382	MONTRÉAL	1 036	352	1 388
RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE				NORD-DU-QUÉBEC	1	1	2
ÉTUDIANT	1	1	2	OUTAOUAIS	35	12	47
INACTIF	15	21	36	QUÉBEC	297	99	396
ENSEIGNANT	47	18	65	SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	40	13	53
RETRAITÉ	81	4	85	RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE			
SECTEUR PRIVÉ	115	44	159	CENTRE-DU-QUÉBEC	131	35	166
SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	271	109	380	CROISSANT-NORD	88	21	109
EMPLOYÉ D'UN BUREAU D'ARCHITECTE	223	138	361	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	147	64	211
PATRON	1 273	330	1 603	LAURENTIDES	162	42	204
PIGISTE	11	5	16	MONTÉRÉGIE	170	62	232
AUTRE	44	15	59	MONTRÉAL	1 036	352	1 388
				QUÉBEC	347	109	456
				RÉPARTITION DES STAGIAIRES	466	462	928
				RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE	10	2	12





BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE DU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
MONTREAL
LE CONSORTIUM :
BEAUPRÉ MICHAUD DUPUIS LETOURNEUX
ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER



PERIMETER INSTITUTE
WATERLOO, ONTARIO
SAUCIER + PERROTTE ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE MARC CRAMER



QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTREAL
MONTREAL
CONCEPTION :
DAOUST LESTAGE INC. ARCHITECTURE DESIGN URBAIN
RÉALISATION :
LE CONSORTIUM DAOUST LESTAGE INC.-
PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES
PHOTOGRAPHE FABER CAVOLETTE

EN COUVERTURE ET CI-DESSUS



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825
boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada
H3H 1R4

Téléphone 514 937 6168
800 599 6168
Télécopieur 514 933 0242
Web www.oaq.com
Courriel info@oaq.com